

Réglementation sur les Annexes :

" Disparition de la limite des 50 m² "

- Lors de la réunion public M^r Bagnière a précisé retirer les piscines de ces 50 m² mais ne pas supprimer la surface des annexes.

- C'est contre écologique : on va soulever de la surface pour l'absorption des eaux.

- Inquiétudes :

① Voir des garages de types artisanaux ou industriel dans des quartiers résidentiels.

② des annexes qui vont avoir des destinées autres = air ball
Des nuisances sonores pour le voisinage !

- Que'est ce qui différencie une annexe d'une habitation : surface, hauteur...

Sophie PASCAL 06 61 89 26 20.

sophiepascal@yahoo.fr